#### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID: 007-250702156-20240529-DC\$2024\_20-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN ET BUDGET ANNEXE DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mercredi 29 mai 2024 à 16h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 30 avril 2024.

<u>Présent(e)s:</u> Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Patrick FRANCOIS, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, Mme Isabelle MASSEBEUF (Suppléante de M. Gilbert MOULIN), M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIEILHE.

<u>Absent(e)s :</u> Mme Solange BERGERON, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s: M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Grégory MAZET, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI.

#### Pouvoirs:

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA.

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, M. Michel VILLEMAGNE, M. Brice THIBAUD, M. Frédéric JACOUTON, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 21 Nombre de suffrages exprimés : 32

- Pour: 32Contre: 0
- o Abstention: 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 31/05/2024 Reçu en préfecture le 31/05/2024 Publié le

ID: 007-250702156-20240529-DCS2024\_20-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

Vu, le Code général des collectivités territoriales;

Vu, le plan comptable M57;

**Vu,** les statuts du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023, incluant notamment la création de la Régie autonome et le transfert de la compétence industrielle et commerciale de l'EPIC Numérian à la Régie autonome de Numérian au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Conformément à l'instruction comptable M57, le budget principal est voté par chapitres. Conformément à l'instruction comptable M4, le budget annexe de la régie autonome de Numérian est voté par chapitres.

Sous la présidence de Monsieur Jérôme BERNARD, les membres du Conseil Syndical votent les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2024.

Il est proposé au Conseil Syndical les inscriptions budgétaires suivantes :

POUR RAPPEL: MONTANTS BUDGETS PRIMITIFS (DELIBERATION DU 15/12/2023)				
	Budget Principal	Régie Autonome (Budget Annexe)	Total	
Dépenses de fonctionnement	1 051 236,00 €	1 979 081,00 €	3 030 317,00 €	
Recettes de fonctionnement	1 051 236,00 €	1 979 081,00 €	3 030 317,00 €	
Dépenses d'investissement	163 429,00 €	234 673,00 €	398 102,00 €	
Recettes d'investissement	163 429,00 €	234 673,00 €	398 102,00 €	

MONTANTS BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES				
	Budget Principal	Régie Autonome (Budget Annexe)	Total	
Dépenses de fonctionnement	170 220,76 €	557 417,66 €	727 638,42 €	
Recettes de fonctionnement	170 220,76 €	557 417,66 €	727 638,42 €	
Dépenses d'investissement	494 646,31 €	114 409,81 €	609 056,12 €	
Recettes d'investissement	494 646,31 €	114 409,81 €	609 056,12 €	

MONTANTS COMBINÉS BUDGETS PRIMITIFS + SUPPLÉMENTAIRES				
	Budget Principal	Régie Autonome (Budget Annexe)	Total	
Dépenses de fonctionnement	1 221 456,76 €	2 536 498,66 €	3 757 955,42 €	
Recettes de fonctionnement	1 221 456,76 €	2 536 498,66 €	3 757 955,42 €	
Dépenses d'investissement	658 075,31 €	349 082,81 €	1 007 158,12 €	
Recettes d'investissement	658 075,31 €	349 082,81 €	1 007 158,12 €	

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 007-250702156-20240529-DCS2024\_20-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE NUMÉRIAN

Il est annexé à la présente délibération :

- Annexe 1 : Maquette du Budget supplémentaire 2024 Budget principal du Syndicat Mixte de NUMÉRIAN
- Annexe 2 : Maquette du Budget supplémentaire 2024 Budget Annexe Régie Autonome de NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président, Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Adopte le Budget Supplémentaire tel consigné ci-dessus ;
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 29 mai 2024,

Le Président,

Jérôme BERNARD